

RÉGIE DE POLICE DE MEMPHRÉMAGOG

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 66**


**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE DE POLICE DE MEMPHRÉMAGOG**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 22 janvier 2025, le conseil d'administration de la Régie de police de Memphrémagog a adopté le Règlement n° 66 Code d'éthique et de déontologie des employés de la régie de police de memphrémagog.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau au Service du greffe, à l'hôtel de ville de Magog situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 27 janvier 2025.



M^e Mélanie Pelletier,
Secrétaire adjointe